

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2023

Le lundi dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le quatorze septembre deux mil vingt-trois, par voie dématérialisée, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Serge OULHEN, Sophie DAL'PAN, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge NAWROT, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Céline MARTY, Isabelle MAURY, Michel TOMAS, Joëlle DUVERNEUIL.

Absents excusés : Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX (pouvoir à Alain MARTY), Pierre-Yves DOYEN (pouvoir à Sophie DAL'PAN).

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents, donne les pouvoirs et constate que le quorum est atteint ; il ouvre la séance à 19h02.

Puis, il propose Claire GIRY-LATERRIERE comme secrétaire de séance.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

Secrétaire de séance : Claire GIRY-LATERRIERE

Ensuite, le Maire demande si l'assemblée approuve les procès-verbaux des deux dernières réunions du Conseil municipal avant de procéder à leur signature.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

## ***POINTS DELIBERANTS***

### **1-CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ELECTION DES ADMINISTRATEURS COLLEGE DES ELUS**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juin 2020, avait fixé le nombre de membres du CCAS à 14 dont 7 élus municipaux et 7 extérieurs désignés par arrêté du maire (actifs en prévention, animation ou développement social, sur la commune).

Deux élus ayant démissionné de leurs fonctions au sein du Conseil municipal, conformément à l'article R123-9 du Code de l'action sociale, il y a lieu de renouveler l'intégralité des administrateurs du CCAS dans le collège des élus. L'élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le vote se déroule à bulletin secret.

Une seule liste s'est présentée comprenant :

- Coralie JUGE
- Frédérique CONSTANCEAU
- Nicole GALLOIS
- Sébastien DUREY
- Frédéric DELRIEUX
- Pierre CABOS
- Joëlle DUVERNEUIL.

Il annonce la composition du bureau de vote :

le Président : Le Maire, Alain MARTY

2 assesseurs : l'élu le plus jeune et le plus ancien, présents (Nicole GALLOIS et Pierre CABOS)

1 secrétaire : Sophie DAL'PAN

Il est procédé au vote, puis, au dépouillement et le Maire annonce le résultat :

- nombre de votants : 18
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18
- à déduire (bulletins et enveloppes nuls-bulletins blancs) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

**La liste proposée au vote est élue au Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité.**

## **2- BUDGET COMMUNAL 2023 : SECTION D'INVESTISSEMENT : VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un tracteur avec broyeur et benne pour un montant de 35 000€ ; cette dépense n'était pas prévue mais elle s'est avérée nécessaire avec les chemins rouverts qui doivent être entretenus comme le parcours du Trail du Périgord par exemple, mais aussi pour économiser les tondeuses, très utilisées pour les stades.

Un virement de crédit doit être effectué pour le paiement de cet achat :

<b>OPERATION</b>	<b>REDUCTION DEPENSES</b>	<b>AUGMENTATION DEPENSES</b>
00044 : acquisition matériel, mobilier : compte 215731		+ 35 000 €
0013 : acquisition de terrains : compte 2118	- 35 000 €	
<b>MODIFICATION GLOBALE</b>		<b>0 €</b>

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

## **3- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES**

Le Maire donne la parole à Claire GIRY-LATERRIERE pour annoncer les modifications apportées aux situations de certains agents, reprises dans le tableau suivant :

<u>EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES</u>	<u>DUREE HEBDO.</u>	<u>MODIFICATION</u>	<u>FONCTIONS</u>
1 Secrétaire de mairie	35h00		responsable des affaires générales
1 Rédacteur principal 2ème classe	35h00	1 Rédacteur principal 1ère classe	responsable de l'accueil, du service urbanisme et population, des affaires scolaires
2 Adjoint administratifs principaux de 1ère classe	35h00		1 agent accueil Espace France Services 1 agent chargé de la gestion comptable et des payes, de l'exécution budgétaire, du cimetière
1 Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00		1 agent accueil mairie
1 Adjoint administratif	35h00		1 agent accueil Espace France Services
3 Agents de maîtrise principal	35h00 (2) 27h00 (1)	28h28	1 agent des interventions techniques polyvalent 1 agent de service polyvalent
2 Agents de maîtrise	35h00 30h00		2 agents des interventions techniques polyvalent
4 Adjoint Techniques	35h00 35h00  17h16 26h00	19h16 Agent de maîtrise	1 agent des interventions techniques polyvalent 1 responsable du restaurant scolaire  1 agent de service polyvalent 1 agent de service polyvalent
2 Adjoint d'animation	35h00  35h00		1 agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant 1 animatrice éducative - accompagnement périscolaire
1 Animateur territorial	35h00		responsable de structures d'accueil de loisirs – animatrice enfance jeunesse

Le Maire indique que le présent tableau vaut suppression des postes ainsi modifiés et précise que ces modifications prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre et que les financements sont prévus au budget. Il est demandé au Conseil municipal de les approuver.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

#### **4- PROGRAMME AMELIA 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

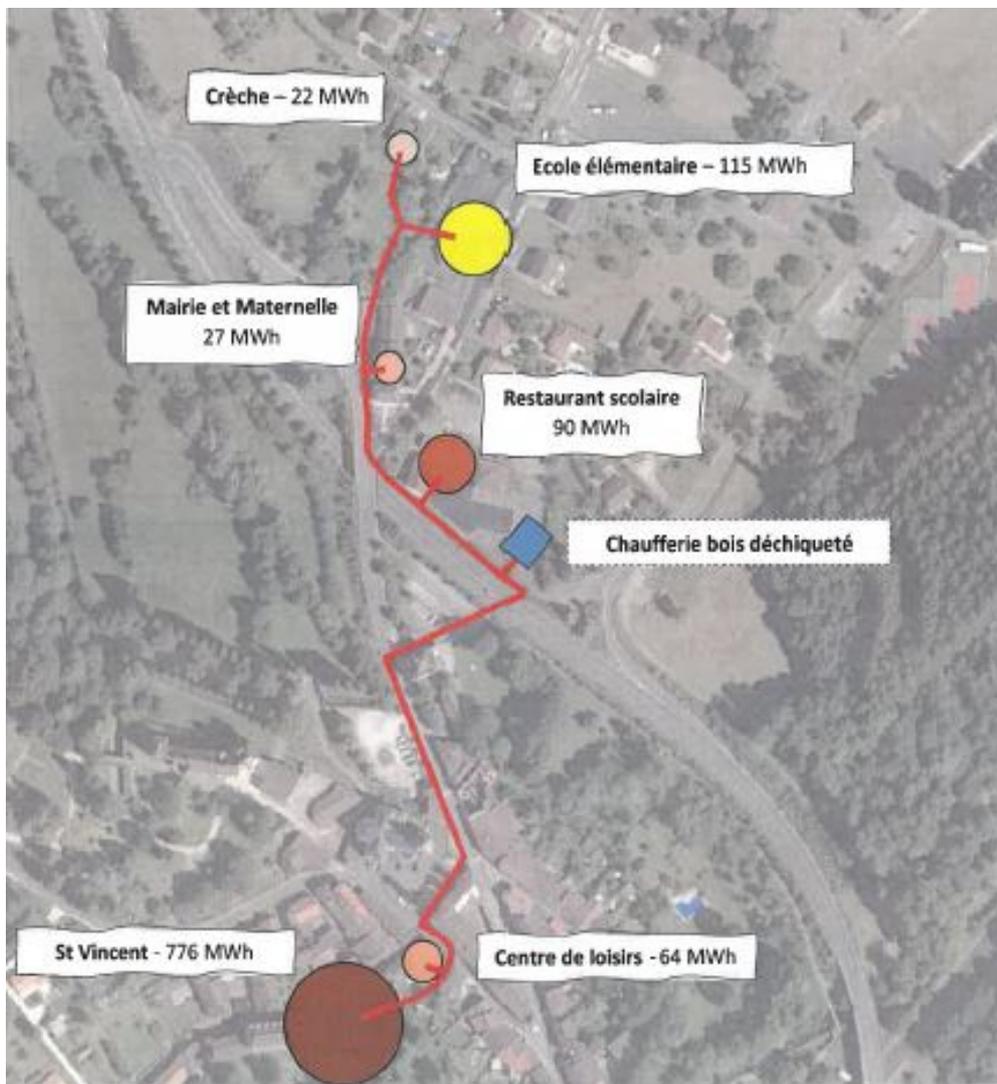
Dans le cadre de l'opération Amélia 2, le Maire annonce une demande d'aide pour des travaux d'isolation et de réfection d'assainissement sur la maison de Mme Emilie REYROL au 566 route de la Bayolle pour un montant de 51 209.43 € HT.

Le Grand Périgueux attribue une participation de 2 550.00 €. La commune doit se prononcer pour une aide du même montant.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

#### **5- RESEAU DE CHALEUR BOIS**

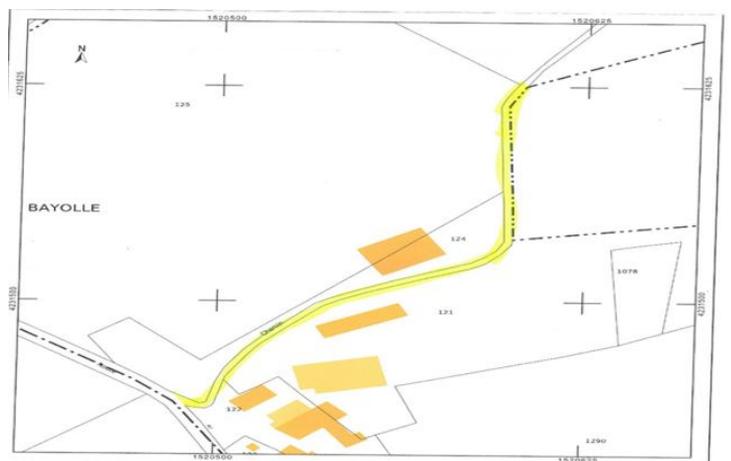
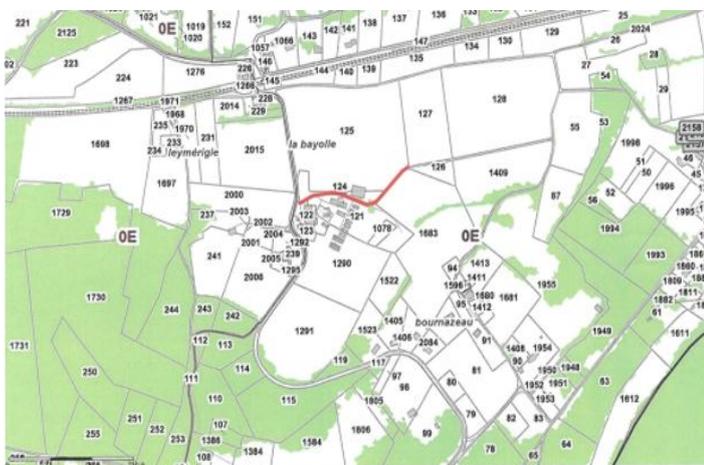
Le Maire donne la parole à Serge OULHEN qui présente la synthèse rédigée par le SDE 24 sur les éléments de faisabilité de la mise en place d'un réseau biomasse : remplacer les chaudières gaz par une chaudière à bois qui alimenterait les bâtiments municipaux (380 mwh) et la Maison St Vincent (776 mwh). Il explique, dans le détail, le plan d'implantation du réseau, les nombreuses informations techniques et les comparatifs fournis par le SDE 24 sur le matériel et leurs performances, afin que le Conseil municipal décide si ce projet est maintenu.



Mise au vote : adoption à l'unanimité.

## **6- DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL A LA BAYOLLE**

Le Maire informe l'assemblée d'une demande d'achat d'une section d'un chemin rural par M. Patrick LOUBET à la Bayolle. A l'aide des plans suivants, le Conseil municipal prend connaissance du lieu concerné :

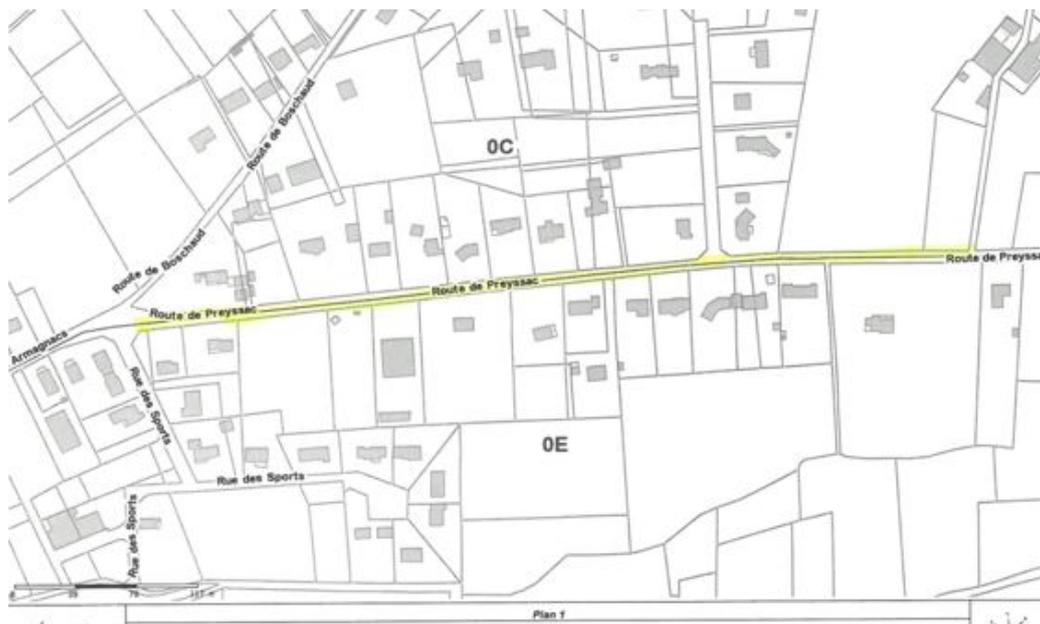


Le Maire propose que la commission Voirie se rende sur place pour bien visualiser la configuration du site et les conséquences de cette aliénation pour les riverains, avant toute décision.

Mise au vote : adoption à l'unanimité.

## **7- LANCEMENT DE L'ETUDE POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX : PROJET REAMENAGEMENT ROUTE DE PREYSSAC**

Le Maire indique qu'il y a nécessité de réaménager l'entrée du bourg sur la route de Preyssac pour la sécuriser.



Il explique que la limite de l'agglomération a été repoussée, qu'il y a de plus en plus de constructions, qu'une OAP (orientation d'aménagement programmée) a été placée sur le côté gauche de la voie pour une prévision d'une quarantaine de logements et qu'une zone 2AU sur le côté droit, sera urbanisable dans l'avenir aussi.

Le Maire propose à l'assemblée de commencer par prendre la décision de lancer l'étude pour l'effacement des réseaux par enfouissement (téléphone, fibre...). L'idée étant, aussi, de faire une voie de protection pour les piétons et vélos et trouver une solution pour ralentir les véhicules.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

## **8- BOULAZAC BASKET DORDOGNE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2023-2024**

Le Maire annonce que les quatre cartes d'abonnement pour les matchs du BBD de l'an passé ont été utilisées toute la saison sauf un weekend ; les 30 places ont permis aux enfants de l'ATP d'assister à deux matchs différents. Il propose de renouveler l'achat de ces cartes et des 30 places à usage unique cette année pour un montant de 490.00 € TTC.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

## **9- DON A LA COMMUNE**

La FNACA a fait don d'un chèque de 100 € pour le restaurant scolaire pour remercier la municipalité du prêt de salles pour leurs rassemblements départementaux ou locaux. Le Conseil municipal doit accepter ce don.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

## **10- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Le Maire explique qu'il y a eu un trop payé à EDF d'un montant de 665.95 €. Il convient que le Conseil municipal accepte l'encaissement du chèque de remboursement.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité.**

## POINTS INFORMATIFS

### 11- RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Maire donne la parole à Claire GIRY-LATERRIERE qui explique que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée tous les 3 ans. Pour les communes de + 1000 habitants et lorsqu'il y a eu 3 listes en lice aux élections municipales, cette commission doit être composée de 3 membres de la liste ayant obtenu la majorité des voix et deux conseillers municipaux ayant appartenu aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Michel TOMAS devrait être dans la commission mais il a exprimé un refus d'y participer. Ce fait entraîne que l'on retombe dans la réglementation pour les communes de – 1000 habitants et qu'il n'y aura donc que deux représentants de la municipalité (1 titulaire et 1 suppléant) et deux membres nommés par les services de la Préfecture.

Les derniers membres de cette commission représentant la commune étaient Nicole GALLOIS et Jean-Marie PANAZOL ; deux nouvelles personnes, un titulaire et un délégué, hormis les adjoints, doivent être nommées.

Claire GIRY-LATERRIERE explique les grandes lignes de la réglementation en matière d'élections, la mission de cette commission et la fréquence des réunions.

Serge NAWROT accepte d'être le suppléant de Sébastien DUREY, titulaire volontaire.

### 12- STATIONS D'EPURATION : SYNTHESES ANNUELLES D'ACTIVITE 2022

Les bilans d'activité 2022 des deux stations d'épuration (le Bourg et Preyssac) établis par le service assainissement du Grand Périgueux ont été envoyés aux membres du Conseil municipal pour information. Le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet... aucune question n'est posée.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

### 13- LETTRES DE REMERCIEMENTS

Le Maire transmet les remerciements de la Ligue contre le cancer et l'EFS (établissement de don du sang) pour les subventions qui leur ont été versées.

La municipalité de LISLE remercie la commune pour le prêt de barrières à l'occasion du passage du Tour de France sur cette commune ; cela les a bien dépannés.

### 14- LECTURE D'UN COURRIER

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Conseil municipal par M. Philippe LE VAILLANT et de la réponse qu'il lui a été faite le 29 juillet dernier.

Il indique que le projet avec Carrefour est toujours d'actualité et précise que c'est un projet privé et non de la municipalité.

### 15- QUESTIONS DIVERSES

- a) Le projet de **Nouvelle Donne** se poursuit avec la proposition du SDE 24 pour les travaux de la 3ème tranche depuis la station-service jusqu'au rond-point avec une partie des routes du Royer et du Godet. Le financement sera mis au budget 2024.
- b) Les rétrécissements sur les **routes du Godet et du Royer** sont presque terminés ; ceux de la route du Godet ont été faits à 3 m de large pour permettre le passage des camions de livraison et pour faire une déviation pour aller à Périgueux si un gros problème arrive sur la départementale. Celui de la route du Royer est de 2.45 m de large pour celui du bas et 2.50 pour celui du haut pour empêcher les passages de camion de livraison ; ils seront complétés par des bordures rehaussées pour vraiment faire ralentir la circulation. Il y aura donc sur cette voie 2 dos d'âne, 3 rétrécissements et 900 m<sup>2</sup> de voie remise en état.

- c) Serge OULHEN annonce les travaux de **voirie** accomplis ou à terminer.
- d) Le Maire donne des nouvelles des travaux de la plaine des jeux : une conduite d'eau se trouve pile sous l'emplacement prévu du pumptrack. Le maître d'œuvre est sur le sujet et finalement, le déplacement du pumptrack favorisera une sortie plus sécurisée.
- e) Les travaux de l'escalier entre la salle des fêtes et le parking vont commencer.
- f) Claire GIRY-LATERRIERE indique qu'actuellement, il y a une consultation pour le budget participatif dont un projet déposé par les délégués des parents d'élèves pour l'école de Château l'Evêque : des jeux extérieurs pour la cour de la maternelle. Il faut aller le voter.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 20h10.